

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Date de Convocation : le 29 mai 2026

Date affichage : le 10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Argentonnay, se sont réunis dans la salle du Conseil du bâtiment France Services, sous la présidence de Madame Magali HÉRISSE, Maire d'Argentonnay.

Étaient présents (20) : Brigitte ANGELONI, Murielle BAUDRY, Leslie BERNARD-PLÉAU, Frédéric BOISSINOT, Thierry BREBION, Sylvain CHABROUX, Jean-Michel COURILLEAU, Jérôme DESCHAMPS, Jean Louis GAZEAU, Laurent GOBIN, Catherine GUILLOTON, Magali HÉRISSE, Anne KOPPE, Béatrice MABILAIS, Christine MAHÉ, Stéphane MERCERON, Lucie MOREAU, Annie MORIN, Stéphane NIORT et Daniel PITON.

Était absent représenté (5) : Lucie BONNEAU donne pouvoir à Laurent GOBIN, Clarisse GEINDREAU donne pouvoir à Anne KOPPE, Martin FRANÇOIS donne pouvoir à Daniel PITON, Armelle CASSIN donne pouvoir à Annie MORIN et Aurélie LABORDE donne pouvoir à Leslie BERNARD-PLÉAU.

Absents (2) : Justin BERNARD et Guillaume GONNORD

Secrétaire de séance : Thierry BREBION

ASSISTAIENT
Grégory GUERRY
Secrétaire Général
Et Bernadette VIOLLEAU
Responsable du service Elections

Le quorum étant atteint, Mme Le Maire, déclare la séance ouverte à 18h30.

ORDRE DU JOUR

Sénatoriales - Élection des délégués et suppléants

Questions et informations diverses

2026-06-12 - Sénatoriales - Élection des délégués et suppléants

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire NOR INTP2611651 C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Vu l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2026 indiquant, pour chaque commune, le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et des suppléants à désigner ou à élire,

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme KOPPE Anne, M. PITON Daniel, Mme BERNARD-PLÉAU et M. Jérôme DESCHAMPS. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués et des suppléants

Madame le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Madame le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287 et L. 445 et L. 556 du code électoral).

Madame le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le maire a constaté que **1** liste de candidats avait été déposée.

Liste Unique Argentonnay

Délégués titulaires :

- Magali HÉRISSE
- Jérôme DESCHAMPS
- Leslie BERNARD-PLÉAU
- Laurent GOBIN
- Annie MORIN
- Jean-Louis GAZEAU
- Béatrice MABILAIS
- Daniel PITON
- Clarisse GEINDREAU
- Stéphane NIORT
- Brigitte ANGELONI
- Jean-Michel COURILLEAU
- Christine MAHÉ
- Frédéric BOISSINOT
- Murielle BAUDRY

Délégués suppléants :

- Thierry BREBION
- Aurélie LABORDE
- Sylvain CHABROUX
- Catherine GUILLOTON
- Justin BERNARD

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

- **Election des délégués et suppléants**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	25

- Liste Unique Argentonnay : 25 voix

Madame le maire proclame les résultats définitifs, concernant les titulaires et les délégués :

- Liste Unique Argentonnay : 15 sièges titulaires
- Liste Unique Argentonnay : 5 sièges suppléants

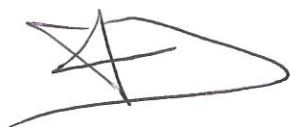
Questions et informations diverses

Magali HÉRISSÉ remercie l'Assemblée.

Mme Le Maire lève la séance à 18h49.

À Argentonnay, le 5 juin 2026.

Secrétaire de séance,
M. Thierry BREBION



Le Maire,
Mme Magali HÉRISSÉ

